



Jeudi 27 décembre 2012

dossier de presse

Viabilité hivernale sur les routes départementales et utilisation de la pouzzolane

par **Jean-Paul DEFAYE**, vice-président du Conseil général chargé des Infrastructures,

Moins de sel pour préserver l'environnement :	2
Quelques chiffres clés :	3
Quelques conseils aux conducteurs :	3
Annexe :	4

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Moins de sel pour préserver l'environnement :

Le Conseil général de la Loire est engagé dans une démarche « *agenda 21* » dont l'un des axes est de mettre en œuvre des politiques plus respectueuses de l'environnement.

Une des actions du dispositif consiste à rationaliser l'utilisation du sel de déneigement afin de limiter les effets néfastes sur la biodiversité.

Comment diminuer la quantité de sel répandu :

Trois directions ont été retenues :

- réduire le champ d'application du salage : attendre la fin de l'épisode neigeux, ne pas intervenir lorsque la température est inférieure à -5°C,
- équiper les camions de sapeuses à bouillie de sel. La bouillie de sel (sel humidifié de saumure) est plus réactive que le sel et n'est pas rejetée par la circulation lorsque l'hygrométrie est faible (verglas sec),
- favoriser l'emploi des abrasifs. Les abrasifs sont des matériaux inertes répandus sur la neige tassée afin de favoriser l'adhérence. Ils sont sans danger pour la biodiversité.

L'objectif de mise au « noir » des chaussées correspond-il aux besoins actuels :

La mise au « noir » des chaussées avec l'emploi du sel de déneigement date des années 80. Elle répondait à un souhait de la société de ne pas être gênée par la neige dans ses déplacements.

Les usagers de la route ont donc au fil des années cessé d'équiper leur véhicule puisque les conditions de circulation n'étaient plus contraignantes.

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales interrogent sur les modalités d'intervention et conduisent à reconsidérer les objectifs de la politique viabilité hivernale. Ce n'est d'ailleurs pas le seul champ d'action, concernant la route, sur lequel la société influe les pratiques (limitation de vitesse pour la sécurité et pour le bruit, les pratiques d'entretien....).

Des tests pour accompagner le changement de pratiques :

Le Conseil général a souhaité que des tronçons de routes départementales ne soient traités qu'avec de la pouzzolane. Les tronçons retenus sont des sections de routes départementales à faible trafic. L'objectif de ces tests est de montrer qu'une route enneigée, raclée et traitée à la pouzzolane offre des conditions de circulation satisfaisantes pour des usagers de la route dont le véhicule est bien équipé.

Des panneaux d'informations seront implantés de part et d'autre de chaque section concernée afin d'attirer la vigilance de l'usager de la route. Le site loire.fr apporte régulièrement des informations sur l'état des routes.

Peut-on en déduire que le reste du réseau sera salé

En fonction du phénomène neigeux et des températures, certaines routes peuvent rester « blanches » pendant quelques jours et bénéficier pendant ce temps d'un traitement à la pouzzolane. Ensuite, elles seront traitées au sel pour accélérer un retour à la normale ou supprimer des plaques de verglas isolées.

Quelques chiffres clés :

- 64 unités de déneigement pour 3 800 km de routes départementales,
- 12 500 tonnes de sel en 2011,
- coût moyen d'une tonne de sel équivalent au coût moyen d'une tonne d'enrobé : 82 €,
- coût moyen tonne de pouzzolane : 35 €

Quelques conseils aux conducteurs :

- même après un traitement au sel, il peut subsister des plaques de neige ou de verglas particulièrement dangereuses dans les virages ou les secteurs ventés,
- équipez pour votre sécurité et celle des autres usagers votre véhicule de 4 pneus neige,
- réduisez votre vitesse, éviter les accélérations et freinages brusques,
- augmentez les distances de sécurité,
- état des routes : site www.loire.fr

Annexe :

